

Compte rendu de la réunion du Conseil Syndical du mardi 4 novembre 2014

Présents : H.ANDRE, C.AUSSAGUES, E.DACQUAY, N.DOSME, S.FLOQUET, D.FONTAINE, S.GOUT (Président) et F.HERMEL

- 1- **Site internet du Bois Persan** : la solution la plus satisfaisante semble être de faire appel à un « hébergeur » qui se chargera de transférer les données actuellement sur le site et d'en assurer ensuite le suivi et la maintenance. Didier FONTAINE se charge de la recherche de l'hébergeur, et cette question fera l'objet d'une proposition de vote à la prochaine Assemblée Générale.
- 2- **Dalle de la pelouse face immeuble (face Est)** : 2 devis pour le comblement de la cavité ont déjà été reçus par FRABAT. La question de la nécessité de la réalisation de ce comblement fera l'objet d'une proposition de vote à la prochaine Assemblée Générale.
- 3- **Le désherbage des trottoirs de l'avenue du Bois Persan** a été enfin réalisé grâce à l'intervention de FRABAT. Merci à Lucile BATOUFLET !

4- Le centre aéré des Ulis et le terrain adjacent : après enquête de Françoise HERMEL auprès du Service de l'Urbanisme d'Orsay et du Service du Patrimoine des Ulis, les données actuelles sont les suivantes :

- Le centre aéré est actuellement fermé car son entretien et son fonctionnement sont jugés trop coûteux alors que les autres centres aérés des Ulis sont suffisants pour accueillir les enfants. La municipalité des Ulis n'a pas encore de projet défini concernant son utilisation. Deux options sont possibles : mise aux normes de sécurité et utilisation comme bâtiment d'intérêt collectif à disposition des associations, ou vente. Le terrain du centre aéré appartient à la municipalité des Ulis, mais il est situé sur la commune d'Orsay et dépend donc du PLU d'Orsay. Il est dans la zone Nb définie comme « Espace naturel prenant en compte l'existence d'un centre de loisirs ». Tout autre usage ou construction ne pourrait se faire que par un déclassement qui dépendrait donc de la municipalité d'Orsay.

- le parking du centre aéré et le « terrain vague » adjacent appartiennent à, et sont localisés sur, la commune des Ulis (parcelle BR 144 du cadastre). La vente de ce terrain avait été envisagée en 2012 et n'avait pu être réalisée car le projet de voirie de l'entreprise acquéreur passait par la voirie de notre Copropriété et nécessitait l'approbation d'une assemblée générale, ce qui aurait engendré des mois de délai. Un autre projet est en cours, ne nécessitant plus notre accord car le raccordement de la voirie du terrain se fera directement sur la voirie des Ulis. Ce projet, encore à l'étude, sera examiné en Conseil Municipal en début d'année 2015, vraisemblablement en février. Les procès verbaux des Conseils Municipaux étant publics, il suffit de les consulter sur internet pour être informés.

Néanmoins, Guillaume EMOND, Responsable du Service du Patrimoine, service qui est en charge du devenir de la parcelle BR 144 et du centre de loisirs, nous a assuré ~~que~~ ~~et~~ Madame Françoise MARHUENDA, Maire des Ulis, et Monsieur David ROS, Maire d'Orsay, dans un souci de bonnes relations de voisinage avec notre Copropriété, nous informeront directement des éventuels projets. Le service de l'Urbanisme d'Orsay assure qu'il est très peu probable que le terrain du centre de loisirs passe du statut d' « Espace naturel » à celui de zone constructible, l'objectif de la municipalité étant de préserver les espaces naturels. (Les travaux forestiers actuellement en cours dans le bois Persan seraient donc de l'entretien, et non du massacre comme cela pourrait apparaître à des yeux non avertis...)

De plus le Service du Patrimoine des Ulis a en sa possession toute la documentation concernant les plans et réseaux de notre Copropriété, qui, à une certaine origine était ou était prévue être sur le territoire de la commune des Ulis. Guillaume EMOND propose la mise à disposition du Conseil Syndical de tous ces documents pour que nous puissions les examiner et copier ceux qui nous manqueraient.

5- L'Assemblée Générale spéciale Immeuble aura lieu le mercredi 26 novembre à 17h30

6- Fibre optique : Afin d'éviter la caducité de la Convention, qui est de 6 mois après la date de signature, Orange ne nous fera parvenir la Convention signée lorsqu'ils seront sûr de pouvoir réaliser l'installation dans les 6 mois! La date de déploiement prévue pour le Bois Persan étant fin 2015, bien après les autres quartiers d'Orsay, le Conseil Syndical mandate S. Floquet & D. Fontaine pour demander un entretien à la Mairie à ce sujet.

**Prochaine réunion du Conseil Syndical
Mardi 2 décembre, 21h**